

DÉCLARATION DE RÉSULTATS

Pour les exercices clos en 2016, les exploitants individuels soumis à un régime réel d'imposition pour l'impôt sur le revenu auront jusqu'au 18 mai 2017 pour déposer leur déclaration de résultats par télétransmission. Le délai supplémentaire de 15 jours est en effet pérennisé (actualités *Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts* du 17 février 2017).

CLUB DÉMÉTER

Thierry Allègre, directeur support opérations chez Martin Brower France, succède à Michel Corso, parti à la retraite, à la tête du Club Déméter Environnement et Logistique, plateforme d'échanges réunissant des acteurs de la supply chain responsable. Ce quinquagénaire prend la présidence après dix ans de présence au sein de l'instance, dont cinq à occuper un siège au conseil d'administration.

CAPACITÉ PROFESSIONNELLE

L'examen 2017 pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle (transporteur ou commissionnaire de transport) se déroulera le 4 octobre. Les dossiers d'inscription sont à déposer au plus tard le 4 août.

DHL EXPRESS (95)

L'expressiste annonce l'ouverture récente d'une agence de 6 200 m² à Créteil (94). Montant de l'investissement : 2 M€. Celle-ci porte à 9 le nombre de ses sites franciliens. DHL Express annonce une enveloppe de 5,5 M€ pour divers investissements en Ile-de-France d'ici la fin de 2017. Le groupe présidé par Michel Akavi revendique le traitement quotidien de 46 000 colis en Ile de France. Le hub de Roissy sera agrandi en 2020.

EN AUVERGNE/RHÔNE-ALPES

Le label Objectif CO₂ entre en scène

Auvergne/Rhône-Alpes compte 150 transporteurs signataires de la charte Objectif CO₂ et 6 labellisés. Témoignage de certains d'entre eux, réunis le 8 février.

La 150^e signature de la Charte Objectif CO₂ en Auvergne/Rhône-Alpes a été officialisée le 8 février, à la CCI régionale, basée à Lyon. Si ce 150^e « charté » est une entreprise de TRV, la majorité des autres (129) œuvrent dans le TRM. Depuis cette année, cette démarche vise aussi la réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. L'achat de véhicules au gaz est entré dans les actions proposées. Les transporteurs pourront à ce titre s'appuyer sur les résultats annoncés pour « fin mars-début avril » de l'expérimentation Equilibre : « Ils sont significatifs pour les oxydes d'azote (Nox), de 30 à 70 % selon les usages, annonce Arnaud Mainsent, ingénieur à l'Ademe. Les rejets de CO₂ diminuent aussi ».

Certains signataires de la charte veulent aller plus loin. C'est le cas de 6 transporteurs de la région (sur 32 en France) qui ont obtenu le label Objectif CO₂, créé en mai dernier. « Après avoir signé deux fois la charte, nous ne trouvons plus de voie de progression, témoigne Éric Thévenet, dirigeant de la société éponyme (03). Lorsque des collègues astriens m'ont parlé du label - qu'ils avaient obtenu - j'ai découvert ses avantages ».

« VRAI RETOUR SUR INVESTISSEMENT »

À la différence de la charte, qui n'oblige pas à atteindre les objectifs fixés, le label certifie un haut niveau de performance environnementale. « Il faut remplir le même dossier que pour la charte, explique Marie



« Le label modifie la relation commerciale, qui n'est plus seulement axée sur le prix », observe Éric Thévenet, dirigeant des Transports Thévenet (03).

Barré, coordinatrice nationale du programme, mais cette fois, chaque donnée est vérifiée par l'auditeur ». Un audit payant, de 400 à 3 200 € selon la taille de l'entreprise. « La collecte nécessite de dégager du temps à une personne en interne, poursuit Éric Thévenet. Chez nous, c'est un perfectionniste qui a voulu segmenter nos différents types de transport. De fait, la démarche a pris 6 mois ». Le plus dur à mesurer : les kilomètres parcourus à vide. Un obstacle qui a fait, pour l'instant, reculer Stéphane Bojko, président des Transports Ducroux (69) : « Le logiciel ne peut être adapté pour recueillir cette donnée ; une intervention des conducteurs s'impose. Or, il est difficile de les sensibiliser à cette procédure ». Le dirigeant étudie donc une piste utilisant le boîtier UBS, qui repère automatiquement si le véhicule roule à vide... « La démarche implique clairement un effort, mais on voit un vrai retour sur investissement, assure Eddy Filippi, responsable administratif, financier et commercial des Transports J.P. Rollin (69), labellisés. Si un chargeur demande un transporteur détenteur du label, le présenter sera un vrai plus ». Pour Éric Thévenet, « il modifie la relation commerciale, qui n'est plus seulement axée sur le prix ». D'où son regret que ce label reste encore assez méconnu. Une campagne de communication a commencé début 2017, mais « l'AFT (chargée d'accompagner les entreprises dans ce programme, ndlr) peut aussi le présenter à des chargeurs à la demande de transporteurs », assure Yann Berlizon, chargé de mission Objectif CO₂ à l'AFT Rhône-Alpes. ♦

Textes et photos : VÉRONIQUE VIGNE-LEPAGE / PLEINS TITRES



« La démarche implique clairement un effort, mais on voit un vrai retour sur investissement », assure Eddy Filippi, responsable administratif, financier et commercial des Transports J.P. Rollin (69), labellisés